

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 30 fr. ; Six mois, 15 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LEGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
--	---	--

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Ordonnance Souveraine portant nomination des Membres du Comité de la Bibliothèque Communale.
Arrêté Municipal fixant les prix de la viande de porc et de la charcuterie.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)
AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis aux consommateurs d'essence.
Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix du lait.

INFORMATIONS :

Treizième liste des souscriptions recueillies pour les Œuvres d'Assistance de S. A. S. la Princesse Héritière.
Réunion de bienfaisance.

VARIETES

La magnifique histoire de la France, par Edmond Pilon.
Port-Royal des Champs, par Maurice-Pierre Boyé.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2 429
LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 janvier 1909 créant une Bibliothèque Communale ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés pour trois ans Membres du Comité de la Bibliothèque Communale :

- MM. Aurégia Louis, Maire ;
- Bergeaud Paul, Premier Adjoint ;
- Marchisio Robert, Troisième Adjoint ;
- Médecin François, Conseiller Communal ;
- Médecin Roger-Félix, Conseiller Communal ;
- Bellando de Castro Lucien ;
- Brédus Abraham ;
- Canu Maurice ;
- Gastaud Théophile ;
- Lunel Armand ;
- Polack Camille.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt avril mil neuf cent quarante.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;
Vu les articles 472, 480, 481 et 483 du Code Pénal ;
Vu notre Arrêté en date du 3 avril 1940 ;
Vu la lettre de M. le Ministre d'Etat en date du 22 avril 1940 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater de la publication du présent Arrêté, les prix maxima de vente au détail de la viande de porc et de la charcuterie (première qualité) sont fixés comme suit :

PORC FRAIS

	PRIX AU KILOGR.
Carré et filet	27.50
Pointe quasi	25.50
Echine découverte	23.50
Epaule fraîche	21.50
Poitrine fraîche	21.50
Jambonneaux frais	19 »
Lard épais salé	19 »
Panne	11 »
Tête fraîche et pieds	10 »
Couenne	10 »

CHARCUTERIE FINE CUITE

Jambon de régime	49.50
Jambon cuit	44 »
Salami extra cru	44 »
Salami cru	33 »
Saucisson cuit	22 »
Pâtés divers	22 » à 27.50
Andouillettes	20 » à 22 »
Boudin	11 »
Poitrine salée	20 » à 22 »
Lard salé	16.50 à 17.50
Echine salée	22 » à 24 »
Jambonneaux salés	17.50 à 20 »
Plates-côtes salées	11 » à 13.50
Saucisse fraîche, pur porc	22 »

ART. 2.

Les charcutiers et les commerçants qui vendent de la viande de porc et de la charcuterie devront placer à l'intérieur de leur magasin de vente, à la vue du public, près de l'entrée, le tableau détaillé qui leur sera remis par les soins de la Police Municipale et comportant les catégories de morceaux et d'articles, et les prix afférents fixés par le présent Arrêté.

Ils devront, en outre, munir chaque morceau de viande de porc ou spécialité de charcuterie, exposé dans leur magasin, d'une étiquette indiquant le prix au kilog. et la dénomination du dit morceau ou article.

Ce prix et cette dénomination devront obligatoirement être les mêmes que ceux portés au tableau capitulatif affiché.

ART. 3.

Toute contravention au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco. le 23 avril 1940.

Le Maire,
LOUIS AURÉGIA

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Il est rappelé aux consommateurs d'essence qu'ils doivent retourner en fin de mois leurs carnets de consommation au Service des carburants, à la Mairie, afin que ce Service puisse inscrire les quantités d'essence allouées pour le mois suivant.

Les intéressés pourront, s'ils le préfèrent, déposer leurs carnets au bureau de renseignements de l'Office National du Tourisme et de la Propagande, boulevard des Moulins.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 23 avril 1940.

Légumes

Ail	kilog.	12 » à 15 »
Artichauts du pays	pièce	0.75 à 2.50
— exotiques	—	1 » à 1.50
Asperges	kilog.	7 » à 15 »
Céleris	pièce	2.50 à 3.50
Choux-verts	—	1.50 à 3 »
Choux-fleurs	—	2 » à 7 »
Épinards	kilog.	2 » à 2.50
Endives	—	6 » à 7 »
Fèves	—	3 » à 4 »
Haricots	—	12 » à 18 »
Oignons	—	4 » à 4.50
— petits	—	4.50 à 5 »
Petits pois du pays	—	10 » à 15 »
— exotiques	—	6 » à 8 »
Poirée ou blette	paquet	0.35 à 0.75
Pommes de terre	kilog.	1.60 à 1.80
— — nouvelles	—	3.50 à 4.50
Poireaux	paquet	2.25 à 15 »
Radis	paquet	0.50 à 0.75
Salades	pièce	0.35 à 1.50
Tomates	kilog.	15 » à 20 »

Fruits

Bananes	pièce	0.40 à 0.80
Citrons	—	0.50 à 0.70
Dattes	kilog.	8.50 à 9 »
Figues sèches	—	6 » à 9 »
Noix	—	9 » à 11 »
Oranges	—	6.50 à 7.50
Pommes	—	6.50 à 14 »

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin	2 fr. 30 le litre
A domicile	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Souscriptions recueillies par S. A. S. le Prince Souverain pour les Œuvres d'Assistance de S. A. S.

la Princesse Héritière, en faveur des Soldats du Front :

Treizième liste.

S. B. M. de Monaco (7^e don) 5.000 fr. ; Anonyme 1.000 fr. ; M. Harvey-C. Wheeler, Consul de Monaco à Miami, Floride (3^e don) 47.850 fr.

Sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain, a été donné, samedi dernier, au Café de Paris, un thé de gala au bénéfice de l'œuvre du Berceau Saint-Nicolas.

Cette œuvre fondée au Cap-d'Ail par M^{me} Cori-Marinunzi, a pour but de recueillir et d'élever les enfants abandonnés, sans distinction de religion ni de nationalité. Elle fonctionne, en dehors de toute subvention officielle, grâce à la générosité de personnes charitables et au dévouement de sa fondatrice.

M^{me} Arlette Dorgère dont la belle villa du Cap-d'Ail est le rendez-vous des célébrités du monde des arts et des lettres, s'est intéressée tout particulièrement à l'œuvre du Berceau et a été l'organisatrice de la fête de samedi dont elle a accepté la présidence.

La réussite a été des plus brillantes. Toutes les tables avaient été louées et se trouvaient occupées par une élégante assistance.

La partie artistique a permis d'applaudir une ravissante petite danseuse, Wilhelmine Van Hoff et les Lée Chan Foo, groupe de danseurs gracieusement prêtés par le Ruhl.

M^{me} Arlette Dorgère elle-même a consenti à se faire entendre dans deux chansons de Paul Delmet et de Charles Trenet qu'elle a interprétées avec l'esprit et la grâce qui ont fait sa réputation.

Le Docteur J. Besson, Vice-Président de l'œuvre du Berceau, exposa en quelques mots ce qu'est cette œuvre, fit l'éloge de M^{me} Cori-Marinunzi et remercia les généreux collaborateurs, en particulier M^{me} Arlette Dorgère.

Des enchères à l'américaine très habilement conduites, ont rapporté la somme de 11.500 francs.

A cette somme il convient d'ajouter, avec le montant des entrées, le produit des fleurs et des billets de tombola gracieusement offerts par de nombreuses jeunes filles, qui ont porté le bénéfice au total de 26.000 francs.

VARIÉTÉS

La magnifique histoire de la France

On ne comprend bien l'histoire d'un peuple qu'en se reportant à ses origines, en assistant — d'âge en âge — à son développement, terre à terre et province à province. Pour cela, l'histoire doit s'accompagner de l'étude du sol, de sa configuration; elle doit être d'abord géographique. Avant de nommer cette *figure exagonale* de la France dont parle le marquis de Roux et que Vauban enferma, au XVII^e siècle, dans de solides bastions, il importe d'assister à la lente, à la progressive montée de l'arbre national.

Par une sorte de désignation de la Providence, la France a été cet arbre dru, solide, issu du sol gallo-romain, puis qui — toujours selon Vauban — prit cet exact aspect géométrique, ce visage harmonieux, bien dessiné, très pur. Avant d'en arriver là, à cette croissance, à cette perfection, il fallut passer par bien des combats, des heurts et des chocs d'armées, de peuples; il fallut consentir à beaucoup de sacrifices, répandre souvent bien du sang. Mais l'arbre s'est élevé, s'est épanoui; et ces cercles que dessine l'aubier, dans le temps, année par année, autour du cœur d'un chêne par exemple, les grands rassembleurs de terres n'ont pas manqué à les tracer autour du cœur premier de la patrie: cette Ile-de-France, que Michelet, pour cette

raison, appelle si bien le centre, le pivot, l'assise enfin sur quoi tout l'édifice repose, se dresse, s'étend en profondeur. Et dans ce centre toujours il y a l'arbre unique, planté à mi-chemin entre Notre-Dame de Chartres et Notre-Dame de Senlis, au milieu même de l'Ile, proche la Cité, où s'élève Notre-Dame de Paris.

**

« L'Histoire n'est jamais faite, on la refait sans cesse » — a écrit cet historien d'exception qu'était Voltaire. — C'est que l'histoire est avant tout une chose animée, vivante; son mobile visage change avec les faits qui en modifient la structure. C'est pourquoi, depuis les vieux descripteurs et cosmographes à la façon de Belleforest jusqu'à Paul Vidal de la Blache, il est si intéressant de suivre, à travers le monde féodal et royal, le développement de la futaie française, de celle dont l'ombrage protecteur s'étend — semblable à une vaste ogive — depuis Paris jusqu'aux confins de l'Alsace et de la Bretagne, de la Flandre à la Provence et à la Navarre. « On a remarqué — a écrit justement Bainville, en s'attardant à cette image sylvestre, à ce grand symbole forestier — que la plupart des maisons souveraines de l'Europe avaient pour emblèmes des aigles, des lions, des léopards, toutes sortes d'animaux carnassiers. La maison de France avait choisi trois fleurs ». Ces trois fleurs étaient celles du lis. Et là est le sceau indélébile; celui que, de Louis IX le saint à Louis XIV le magnifique en passant par Louis XI le rusé, la dynastie issue de Hugues Capet maintint, par le sceptre et l'épée, sur nos étendards. Comme Lyautey l'exprima une fois si bien dans un discours, c'est d'abord « le roi de France, le fils de la race qui, depuis près de neuf siècles, avait formé pièce à pièce le domaine national, tellement identifié avec la France que leurs noms mêmes se confondent ». Les rois tombés, l'arbre français résista, se maintint debout quand même contre tous les coups, tous les assauts. Ah! comme l'on comprend qu'Anatole France, nommant une telle histoire, ait pu une fois s'écrier que, « de toutes les aventures humaines, celle-ci est la plus belle! »

Un pareille histoire — selon le chroniqueur de *Jeanne-d'Arc*, le narrateur de *Les Dieux ont soif* — la plus éclatante, « la plus belle enfin », il semble qu'on l'ait vue en premier à la manière d'une enluminure, d'une imagerie populaire et naïve. La *Sainte Geneviève* gardant les moutons, attribuée à Jehan Fouquet, et que l'artiste exprima en traits de carmin et d'or, se présente à nous aussi simplement qu'une figure de missel. Enlumineurs à la façon d'un Jehan Fouquet, d'un Pol de Limbourg sont très certainement Villehardouin, Froissart, le sire de Comynnes, voire le Bourguignon Chastellain, ces maîtres de nos vieilles chroniques. Ce n'est qu'à partir de Mézeray (Sainte-Beuve l'a fait remarquer très bien) que l'histoire, dégagée de sa gangue médiévale, savoureuse mais primitive, parut écrite « dans cette forme claire, parlante et agréable » qui réjouit l'âme et touche le cœur. Depuis nous avons eu Voltaire, supérieurement informé et si bon historien pour son temps. Puis ce fut la grande école du XIX^e siècle: Augustin Thierry; Michelet, Fustel de Coulanges, Guizot, Thiers, Renan, Taine, Sorel; nous eûmes enfin ces foyers studieux, si précieux aux érudits, aux chercheurs: nos riches Archives Nationales, notre Ecole des Chartes.

Mais nos plus belles chartes sont encore les pierres: celles que Balzac allait interroger sur les murs des Tuileries et du vieux Louvre, Barrès à Sion ou à Sainte-Odile, Péguy sous les voûtes et sur les reliefs de Notre-Dame de Chartres. « Mémoire de pierre taillé » — écrivait ce pèlerin de nos sanctuaires. Cette mémoire — Péguy le savait — est inscrite à Reims où l'on sacrait les rois, à Saint-Denis où on les inhumait; on la retrouve à Vézelay, où Saint-Bernard vint prêcher la croisade. De même, la voici gravée aux

Invalides, que bâtit Louis XIV, où l'Empereur repose. Cette mémoire, elle brille encore à Versailles, sous un ciel couleur de lin et d'orange qu'aimaient La Fontaine et Racine. Les quelques pierres arrachées aux carrières du Valois, qu'on a rassemblées à Rethondes dans un fourré de Compiègne, complètent à leur façon; elles aussi, le grand œuvre de générations. Si quelque chose, en effet, est permanent dans l'histoire, notre histoire nationale, c'est la part de miracle dont elle est chargée.

A chaque fois qu'il y eut péril dans notre passé — les faits le prouvent — il y eut miracle. Il y a eu miracle à Tolbiac comme à Bouvines, à Patay comme à Corbie. Le miracle de Rocroy, réalisé par Condé, Louis XIII l'entrevit peu de jours avant qu'il se produisît, dans les affres suprêmes de son agonie; et le miracle de la Marne venant, après deux siècles, compléter celui de Denain, nous le connaissons tous. La France, considérée à la lumière de ses annales, n'est que la longue expression d'un miracle: celui de la volonté, de l'amour, celui aussi d'un judicieux labeur:

France, mère des arts, des armes et des lois... (1)

Les arts, ce sont les grands bâtisseurs, les grands artistes et les tailleurs d'images; les armes, ce sont nos soldats légendaires; les lois, ce sont nos juristes: c'est-à-dire Saint-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes, Corneille s'asseyant à Rouen, au palais, à la table de marbre; c'est le Président de Montesquieu rédigeant, dans sa studieuse demeure, ce livre de *l'Esprit* où les lois justement sont peintes.

**

Une si belle histoire, « la plus belle », vient de nous dire l'historien-poète, d'où vient que nous la connaissons si peu et si mal? D'où vient que, semblable à une légende dorée, la *Légende dorée de la patrie*, nous n'en avons pas fait notre Bible, voire notre manuel quotidien d'énergie, d'espérance? La faute en est au manuel justement, au manuel tel qu'il est et ne devrait pas être. Appelé à recevoir à l'Institut l'illustre Albert Vandal, Paul Bourget en fit une fois, non sans regret ni amertume, la constatation. « Par une triste singularité — s'exclama ce jour-là ce Français soucieux de vérité et de dignité — notre pays est le seul qui ait pris son passé en horreur et qui, ayant derrière lui la plus glorieuse histoire du monde, mette son orgueil à ne dater que d'hier ou d'avant-hier ».

Ce préjugé à rebours, celui de notre histoire « coupée nettement en deux par la révolution » (le mot si juste est de Jules Lemaître), de tous les préjugés est le plus néfaste et celui qui fit le plus de tort à la France. S'il est actuellement, sous la poussée d'études nouvelles plus élargies et plus sincères, en voie de régression, il assombrit et peina longtemps de probes écrivains. Charles Maurras le rappela une fois avec justesse. C'est en parlant du « vieil historien Victor Duruy qui — dit-il — souffrait dans son cœur quand on lui parlait sans égard de Louis XIV ou de Napoléon ».

Une pareille souffrance, nous la démêlons d'autant mieux chez Duruy que cette Histoire, qui constitue pour nous un *charrier* familial admirable, un national *livre de raison*, nous nous devons de la considérer sans parti pris ni hostilité, avec un esprit libre, d'un cœur dégagé. Cette Histoire, Anatole France vient de nous dire qu'elle est « la plus belle », Paul Bourget « la plus glorieuse ». Alors, pourquoi ne pas en avoir la fierté? Pourquoi ne pas se décider à la contempler telle qu'elle est: dans sa physionomie pétrie non seulement de vérité, mais aussi de poésie, de légende? Pourquoi enfin ne pas la considérer, avec rigueur si l'on veut, mais aussi avec droiture?

Lorsqu'il fut appelé à prononcer l'éloge de Camille Jullian, son prédécesseur à l'Académie, M. Léon Bérard rappela, de la façon la plus opportune, un mot très honorable, très beau vraiment de Jullian lui-même

(1) Joachim du Bellay.

à propos de son maître vénéré, Fustel de Coulanges. « Ce que Fustel m'a appris — dit Jullian — ce n'est pas seulement de cultiver l'histoire comme une science, mais de la pratiquer comme une vertu. » Nous en sommes là : pratiquons cette vertu, et, de toutes les sciences, l'Histoire nous apparaîtra la plus belle, celle qui se lie le plus à nous fibre à fibre, ainsi que font les cercles de l'aubier, se développant année par année, sous l'écorce, autour du cœur de l'arbre.

Edmond PILON.

Correspondance Havas.

Port-Royal des Champs

Ce vallon pathétique est, si l'on peut dire, le « haut-lieu » de la Vallée [de Chevreuse], le domaine indestructible où souffle l'esprit, celui qui connut toutes les angoisses et toutes les douleurs, toutes les inquiétudes et tous les orgueils ! Bien qu'il soit détruit, rasé jusqu'aux fondations, Port-Royal est toujours vivant et ce ne sont point vers des ruines que nous avançons quand, ayant franchi le portail ou poussé la petite barrière de bois blanc, la « Solitude » nous guette, le pigeonnier nous guide, les peupliers nous accueillent. Quand il ne reste plus rien que les peupliers, les hautes herbes et le vent — a écrit François Mauriac — nous percevons encore, après des siècles, la réponse adorable que Pascal entendit ici même, un soir de novembre : « Je t'ai aimé plus ardemment que tu n'as aimé tes souillures. »

Que reste-t-il, en effet, du monastère où se déroula le plus furieux et le plus douloureux colloque entre la foi et la force ? Peu de choses... On énumère un colombier, un moulin, une partie des murs de clôture, deux tourelles, les caves de l'habitation de M^{me} de Longueville et la base des piliers de l'église que le duc de Luynes fit exhumer au cours de travaux de déblayage, vers 1845. Une chapelle moderne d'un style regrettable, a été élevée au chevet de l'ancienne église et, transformée en musée, réunit quelques reliques — la plus insigne est le masque de cire de la Mère Angélique — rassemble des plans, des gravures, des portraits, des autographes, des éditions anciennes. C'est M. Silvy, qui donna tout son cœur à la cause janséniste, et à qui l'on doit le charnier de Saint-Lambert, qui fut l'initiateur de cette collection. Quel témoignage des Solitaires, aussi modeste fut-il, n'a été pieusement mis en sûreté par ses mains ? Plus tard, un Augustin Gazier hérita de cette ferveur. C'est ainsi qu'une flamme reste vive.

Les bâtiments de l'Abbaye des Champs étaient fort étendus. Rien ne peut en donner une idée meilleure que la description qui en figure dans la préface du *Nécrologe de Port-Royal*. On y découvre la disposition des édifices. Voici ce texte : « L'Abbaye de Port-Royal était située dans le commencement d'un vallon désert et solitaire, entouré de bois et de montagnes (!), sur le bord d'un assez grand étang, à trois quarts de lieue de Chevreuse, à six lieues de Paris, et dans le diocèse vers l'Occident. La digue qui soutenait l'étang servait de clôture d'un côté à l'abbaye et ses eaux passaient à travers le monastère, formaient dans le jardin un petit canal environ de douze toises de large et de douze à quinze de long. Les murs du cloître étaient soutenus de distance en distance par des tourelles qui se commandaient l'une l'autre, et avaient été construites pendant la guerre, pour garantir la maison d'insultes. »

Dès l'entrée, on voyait un petit corps de logis, le plus ancien des bâtiments, où logait autrefois Saint-Thibaud, supérieur de la Maison, abbé des Vaux-de-Cernay qui n'étaient éloignés que d'une lieue et demie. Là, logèrent depuis les confesseurs de Port-Royal. Dans la grande cour du dehors était le corps de logis des hôtes, à trois étages, où les appartements des hommes et des

femmes étaient séparés. Au fond de la même cour s'élevait l'hôtel de la duchesse de Longueville, construit par ses ordres, qui possédait une entrée sur le grand chemin.

L'église, tournée au Levant, était un édifice du XIII^e siècle, avec une croisée formant deux ailes. La nef avait six arcades de côté. Dans les cinq premières se trouvaient l'avant-choeur et le choeur des religieuses. Sur la sixième se posait le clocher qui ne possédait que deux moyennes cloches. La nef de l'église offrait deux collatéraux ou corridors où se rencontraient plusieurs sépultures. Le sanctuaire était placé dans l'espace de la première des deux arcades du chevet. L'autel était simple, mais rehaussé d'une belle toile de Philippe de Champagne, représentant la Cène.

Tous les édifices des lieux réguliers étaient d'une grande simplicité, mais solides, propres et commodes. Le dortoir avait deux étages et possédait environ quatre-vingt-dix chambres, pouvant loger autant de religieuses.

Sur la hauteur et dépendant du monastère, du côté du Nord, était une grande ferme appelée les Granges, qui faisait partie des dehors de Port-Royal, du même fief que l'abbaye qui avait haute et basse justice. Les bâtiments de cette ferme se transformèrent au cours des temps. Elle devait abriter une partie des petites Ecoles. Vers le milieu du XVII^e siècle, quelques personnes de distinction, renonçant au monde, allèrent s'ensevelir aux Granges avec leur naissance et leur talent, et s'y appliquèrent à des travaux rustiques, propres à la pénitence et à l'humilité. Dans les derniers temps, cette ferme ou maison consistait en une grande cour entourée de bâtiments. Au milieu de la cour se trouvait, se trouve encore, un puits aux sources de 27 toises de profondeur, le fameux puits de Pascal, pour lequel il imagina cette machine qui permet de faire monter un volume d'eau d'un poids de 270 livres !

Aujourd'hui le château des Granges, au milieu d'un beau parc, est peut-être le dernier vestige intact du Jansénisme. Pendant de longues années, les dernières du XIX^e siècle, M^{me} Goupil a entretenu et enrichi avec amour cette maison si évocatrice d'une société disparue et d'un passé fameux. A son tour, M^e Ribardière est l'heureux et intelligent propriétaire de cette illustre demeure, qu'il soigne avec amour. Tant d'hommes illustres ont passé ce seuil ! La distribution intérieure de la maison a été conservée et l'on voit encore les chambres de plusieurs solitaires.

Les pièces les plus curieuses sont au rez-de-chaussée. La salle à manger est vêtue de boiseries de chêne où se trouvent encadrés les portraits de Pascal, de M. Hamon, de Racine, de M. Le Maître, de Nicole, de Saint-Cyran, de M. de Sacy, d'Antoine Arnauld et de cet ineffable et charmant M. de Pontchâteau, qui surveillait les pêches et les poires du verger ! Une plaque en marbre noir, au dessus de la cheminée de la salle à manger, rappelle le nom de ceux qui demeurèrent aux Granges, de 1648 à 1679.

La bibliothèque est au premier étage, si précieuse, qui renferme encore, près des manuscrits, des estampes et des éditions rares, des portraits, ceux des principales abbesses de Port-Royal. Nous retrouvons là Agnès et Angélique Arnauld, Marie des Anges, Angélique de Saint-Jean Arnauld, H. Lemaître, Suzanne de Champagne, et l'effigie de la duchesse de Longueville, la plus ardente et la plus célèbre protectrice des jansénistes.

Le domaine de l'abbaye a été évalué à 380 arpents de terre labourable, à 925 arpents de bois taillés et à 40 arpents de pré en une seule pièce. On rencontrait dans le monastère toutes les industries nécessaires aux besoins de la Maison : cordonnerie, menuiserie, tissanderie, vitrerie, etc. C'était bien là, caché dans le silence et limité par la solitude, un royaume dans le royaume.

L'étymologie du nom de Port-Royal demeure un peu mystérieuse. Les titres les plus reculés où il est fait

mention de l'abbaye datent de 1204. Elle y porte le nom de Porrois, ce qui vient évidemment de Porra ou Borra, qui signifie, en basse latinité, un creux rempli d'eau et de broussaille. Ceci s'applique bien au vallon étroit et humide occupé par l'abbaye. En 1324, celui qui dressa la bulle envoyée par le Pape à l'abbesse de Port-Royal écrivit Porrois en deux mots, d'où Port-du-Roi, ou Port-Royal, nom qui resta à l'abbaye depuis cette époque.

Maurice-Pierre BOYÉ.

Correspondance Havas.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante, enregistré :

Entre la dame Marguerite MOUSSET, épouse du sieur Arthur-Victor MANIER, libraire, demeurant à Monte-Carlo, 29, boulevard Princesse-Charlotte,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire « par décision du bureau en date du 12 décembre « 1939 » ;

Et ledit sieur Arthur-Victor MANIER, demeurant de droit 29, boulevard Princesse-Charlotte à Monte-Carlo, mais actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur MANIER faute de « comparaître ;

« Prononce la séparation de corps d'entre les « époux MOUSSET-MANIER, aux torts et griefs « exclusifs du mari avec toutes ses conséquences « légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 19 avril 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Cession de Droits Sociaux

(Première Insertion)

Par acte s. s. p. du 11 avril, enregistré, M. Ange OREGGIA, membre de la Société en Nom Collectif *La Regina*, a vendu, à MM. Jean RAMONDA et Marcellin CIVATTE, en leur qualité de membres de la Société précitée, ayant son siège à Monaco, 10, rue de la Turbie, les deux-tiers du fonds de commerce de fabrication et vente de pâtes alimentaires, sis à l'adresse ci-dessus.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au siège de la Société.

Monaco, le 25 avril 1940.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en droit, notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un procès-verbal dressé, le 12 avril 1940, par M^e Eymin, notaire soussigné, et d'un acte de déclaration de command. dressé, le même jour, par ledit M^e Eymin, le fonds de commerce d'agence de transactions commerciales et immobilières, dénommé *Société Régionale*, exploité n^o 32, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), saisi à l'encontre de M. Hermann TAUSSIG, a été adjugé à M^{me} Mathilde LEDUN, sans profession, épouse de M. Stanley-Robert CRAXTON, domiciliée et demeurant villa Les Lauriers, à Roquebrune-Cap-Martin (A.-M.).

Les créanciers de M. TAUSSIG sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de ladite adjudication, au domicile à cet effet élu, au siège du fonds vendu, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 25 avril 1940.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 8 avril 1940, enregistré, M^{me} Rosalie-Honorine MENEI, sans profession, épouse de M. Alexandre-Auguste VIVIANI, propriétaire, avec qui elle demeure et est domiciliée n° 11, rue Princesse-Antoinette, à Monaco-Condamine (Principauté de Monaco), a acquis de M. Alfred-Camille-Jean GARDINI et M^{me} Marie BRUNO, son épouse, tous deux commerçants, domiciliés et demeurant ensemble n° 8, rue des Açores, à Monaco-Condamine (Principauté de Monaco), un fonds de commerce de lacterie, comestibles, vente de chocolat et confiserie, vente de vins et liqueurs à emporter, exploité dans un magasin situé au n° 1, rue de la Poste, à Monaco-Condamine, dépendant d'un immeuble appartenant à M^{me} Biron.

Les créanciers de M. et M^{me} Gardini, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, au siège du fonds vendu, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 25 avril 1940.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPÉE
DE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF**
(Extrait publié en conformité des articles 49, 50, 51 et 53
du Code de Commerce).

Comme conséquence :

1° de la cession consentie par M. Eugène-Raymond ROGANNE, sans profession, domicilié et demeurant villa « Les Délices », n° 41, avenue Hector-Otto, à Monaco-Condamine, et M. Arnaldo PSOTTI, décorateur-ornemaniste, demeurant au même lieu, agissant en leur qualité de seuls membres de la Société en nom collectif *Roganne Eugène et Psotti Arnaldo*, au capital de 8.000 francs, ayant son siège n° 3, rue Biovès, à Monaco-Condamine, à M. Ernest PANIGHINI, entrepreneur de plâtrerie, domicilié et demeurant également villa « Les Délices », n° 41, avenue Hector-Otto, à Monaco-Condamine, des biens composant l'actif de la Société *Roganne Eugène et Psotti Arnaldo*, suivant acte reçu, le 1^{er} juin 1939, par M^e Alexandre Eymin, notaire soussigné ;

2° de la réalisation de la condition suspensive, contenue audit acte, de l'obtention, par M. PANIGHINI, du Gouvernement Monégasque, des autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds ;

3° et de la réitération de la dite cession, suivant acte reçu, les 20 et 24 février 1940 et 6 avril 1940 par M^e Eymin, notaire soussigné ;

ladite Société *Roganne Eugène et Psotti Arnaldo*, s'est trouvée purement et simplement dissoute à

compter du 1^{er} juin 1939, à charge par MM. ROGANNE et PSOTTI d'acquitter le passif pouvant exister au compte de ladite Société.

Monaco, le 25 avril 1940.

(Signé :) Alex. EYMIN.

SECURITY INVESTMENT COMPANY
En Liquidation

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le 8 mai à 11 heures du matin, au siège social, 2, avenue Saint-Charles à Monte-Carlo en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport des liquidateurs ;
- 2° Répartition finale de l'actif.

Les Liquidateurs.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 8 Mai 1940**, au Bureau Central, 15, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de **Juin 1939**, et pendant l'année **1939** pour les fourrures, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

Les emprunteurs mobilisés pourront obtenir des délais sur justification de leur situation militaire.

BULLETIN DES OPPOSITIONS
sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Du 19 avril 1940. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 321.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Le Gérant : Charles MARTINI

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

JARDINS
en
Amphithéâtre

Tout le versant du coteau stylisé de la Villa Champ-Fleuri (à M. Vagliano, à Cannes, Alpes-Maritimes), aménagé en une succession de terrasses, présente un étage d'Architecture végétale et fleurie, aimablement ordonnée.

Chaque élément constitue un Jardin complet sur une surface restreinte, autant de modèles auxquels s'ajoutent 3 autres modèles de Jardins de Banlieue. Ce Numéro étant consacré aux Jardins et aux Fleurs, vous fournit plus de 100 autres Articles et Conseils pratiques, illustrés de 86 photographies.

Tout ce qui Rapporte et Tout ce qui Récréé fait partie du Programme de

VIE A LA CAMPAGNE

Elle est ainsi la Revue très Complète, très Vivante de tous ceux qui vivent à la Campagne, et de tous ceux — innombrables — qui aspirent à fuir, ne serait-ce qu'une fois par semaine ou par mois, la Ville pour les Champs.

(Le n° 429 : 10 fr. franco).

Demandez Notices et dépliant illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

AGENCE MONASTÉROLO
MONACO

3, Rue Caroline -- Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08